

HABITAT ET CADRE DE VIE

BAREME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION 2016

RESSOURCES MENSUELLES				PARTICIPATION DE L'ASSURANCE RETRAITE calculée sur le coût des travaux pris en compte, dans la limite du plafond d'intervention fixé par le Conseil d'administration de la CNAV		
1 personne		2 personnes				
	Jusqu' à	836 €	Jusqu' à		1 452 €	65 %
De	837 € à	895 €	De	1 453 € à	1 551 €	59 %
De	896 € à	1 010 €	De	1 552 € à	1 698 €	55%
De	1 011 € à	1 091 €	De	1 699 € à	1 756 €	50%
De	1 092 € à	1 141 €	De	1 757 € à	1 820 €	43%
De	1 142 € à	1 259 €	De	1 821 € à	1 923 €	37%
De	1 260 € à	1 424 €	De	1 924 € à	2 136 €	30%
	Au-delà de	1 424 €		Au-delà de	2 136 €	Pas de participation de l'Assurance retraite